

**DECISION N°125-2025 –
ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST AU DISPOSITIF
PLACES D'INSERTION SOCIALE EN EAJE DU DEPARTEMENT**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le contrat local des solidarités, soutenu par l'Etat et le Département, dispositif conçu pour répondre aux besoins des parents qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion sociale ou/et dans un parcours professionnel et n'arrivent pas à trouver une solution de garde pour leurs enfants de moins de 4 ans,

Considérant que des places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour des publics en insertion peuvent être réservées dans les structures adhérant au dispositif,

Considérant que le Département prend en charge le financement d'heures d'accueil dans ces structures, pour des enfants de parents bénéficiant de ce dispositif,

Considérant que l'accompagnement personnalisé vers l'autonomie est dispensé sur notre territoire par les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle du territoire de la CC Forez-Est,

Considérant que cette adhésion permet à la CC Forez-Est de percevoir les financements du département pour l'accueil des enfants,

DECIDE

ARTICLE 1

D'autoriser les 5 crèches de Forez-Est à savoir :

- Crèche « Forez-Enchanté » à Feurs,
- Crèche « La Passerelle » à Panissières,
- Crèche « La souris verte » à Rozier-en-Donzy,
- Crèche « Chapi-Chapeau » à Chazelles-sur-Lyon,
- Crèche « Les petits Félines » à Saint-Marcel-de-Félines,

À accueillir les enfants de familles adhérentes à ce dispositif et à signer la demande d'adhésion au dispositif.

ARTICLE 2

D'autoriser les structures à facturer les heures d'accueil de ces enfants au département.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 10/04/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260410-125-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026